

Orthographe modernisée : simplification ou encombrement ?

Georges Farid

Numéro 157, printemps 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/61522ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Farid, G. (2010). Orthographe modernisée : simplification ou encombrement ? *Québec français*, (157), 74–75.

Orthographe modernisée : simplification ou encombrement ?

PAR GEORGES FARID*

Laisser-aller, paresse ou mauvaise foi ?

Les pourfendeurs des rectifications orthographiques pensent que celles-ci ne sont qu'un nivèlement (anciennement nivellement) par le bas pour les paresseux et les incultes. Il faut que la nouvelle génération apprenne, comme ce qui a été imposé aux générations précédentes, toutes les règles de grammaire avec ses difficultés et exceptions, de même que le lexique, quelles que soient leurs bizarreries ; voilà qui forme l'esprit. Ils avancent que la forme graphique des mots est le reflet de l'histoire de la langue et des cultures successives. Beaucoup de mots ont une origine latine ou grecque ou..., et vouloir rapprocher leur orthographe de la prononciation serait le disjoindre de leur origine, les déraciner de leur histoire. Les contradicteurs croient aussi que les rectifications sont un début de la transformation de l'orthographe pour se modeler sur l'oral et notent que les rectifications introduisent de nouvelles exceptions qui ne sont pas plus simples à retenir.

Les partisans souligneront l'importance de rendre plus logique la langue française afin de simplifier son apprentissage et de favoriser la maîtrise de celle-ci par tous les francophones et les allophones. Même les partisans des « Rectifications orthographiques », dont de nombreux enseignants, sont mécontents de la superficialité des rectifications, qui se sont essentiellement concentrées sur l'orthographe d'usage, alors qu'il aurait fallu, selon eux, simplifier l'orthographe grammaticale à l'instar de l'Académie française qui, en 1679, avait décrété que les participes présents seraient désormais invariables. En dehors de quelques cas particuliers comme je céderai, il complètera au lieu du traditionnel je céderai, il complètera..., la langue écrite suit ses besoins spécifiques, et les recommandations de 1990 ne gravitent pas autour d'une simplification vers la phonétique, mais plus vers l'élimination des bizarreries orthographiques comme imbécillité (malgré imbécile), chariot (malgré charrette). Se confiner dans des formes orthographiques arbitrairement

BREF HISTORIQUE



Vignette de la première page de la section « A » du Dictionnaire de l'Académie française, 1694.

1694 : L'Académie française publie la première édition du *Dictionnaire*, qui comprend 18 000 mots. Sont alors conciliées l'ancienne orthographe fidèle à l'étymologie et l'orthographe fondée sur la prononciation telle que proposée par les réformateurs de l'époque.

1740 : La troisième édition du *Dictionnaire* change la graphie de plus de 5 000 mots.

1932-1935 : L'Académie française, dans sa huitième édition de son *Dictionnaire*, change l'orthographe d'environ 500 mots dont grand'mère par grand-mère.

1990 (janvier-mars) : Des experts préparent des rectifications tels que demandés par le Premier ministre français. En mai, les ajustements sont présentés officiellement et approuvés à l'unanimité par les académiciens.

2004 : L'Office québécois de la langue française fait savoir qu'il donnera priorité aux nouvelles graphies dans la mesure où elles sont attestées dans les dictionnaires usuels. De **1694 à 1975**, l'orthographe française a subi plus de huit phases d'ajustements, et les Rectifications orthographiques de 1990 sont la dernière étape, du moins jusqu'à aujourd'hui. Depuis la publication des « Rectifications de l'orthographe », dans le *Journal officiel de la République française* du 6 décembre 1990, n° 100, des esprits s'agitent, des scripteurs sont ahuris... comment ose-t-on toucher à la sacrosainte orthographe française ?

sélectionnées n'est qu'un apanage de ceux qui ne veulent pas s'adapter avec l'évolution de la langue.

Nous croyons que les « Rectifications orthographiques » cherchent non pas à bouleverser les acquis des scripteurs, mais à gommer quelques incohérences révérees sans réserve par une certaine élite soucieuse de la rendre la moins accessible possible. Curieusement, la lutte est celle de l'élite contre l'élite. En effet, les réformes proposées antérieurement jusqu'à ces rectifications ne sont pas le produit inopiné de l'homme de la rue, mais bien le résultat d'une question analysée en profondeur par des grammairiens, des écrivains, des journalistes, des linguistes, des érudits.

Questions, réponses et pistes de recherche

- 1 *L'orthographe d'avant 1990, qu'elle soit appelée ancienne orthographe, orthographe traditionnelle, orthographe des parents est-elle incorrecte si nous l'utilisons aujourd'hui ?*

Non, l'orthographe traditionnelle est aussi correcte que la nouvelle orthographe. L'Académie française et d'autres instances linguistiques, en Belgique et au Québec, soulignent que présentement aucune graphie, qu'il s'agisse de l'ancienne ou de la nouvelle, ne peut être tenue pour fautive. En ce qui concerne le Québec, l'Office québécois de la langue française reprend les

propos de l'Académie française en rappelant que ni les graphies traditionnelles ni les graphies nouvelles ne doivent être tenues pour fautives. Les rectifications de l'orthographe figurent dans la Banque de dépannage linguistique en ligne sous forme de fiches thématiques (consulter www.oqlf.gouv.qc.ca). Donc, même si les rectifications de l'orthographe sont officielles et recommandées, elles n'ont pas encore de caractère obligatoire.

2 *Quand est-ce que les anciennes graphies seront bannies ?*

Pour une période indéterminée, les anciennes graphies restent correctes. Pour avoir une idée de la longueur de cette période, on peut se rapporter à l'exemple de grand-mère que l'Académie française avait modifié par grand-mère, entre autres mots, dans la 8^e édition de son Dictionnaire de 1932. Le résultat est que, en 1950, des dictionnaires ont continué à utiliser les anciennes graphies d'avant 1932.

3 *Est-il incorrect d'avoir, dans un même texte, à la fois l'ancienne graphie et la graphie nouvelle recommandée ?*

Un texte ou un document peut comporter aussi bien l'ancienne graphie que la graphie recommandée. Cependant, sachant comment les lecteurs et les lectrices sont sévères et risquent de considérer votre texte comme une mayonnaise orthographique, nous croyons préférable l'emploi uniforme de l'une ou de l'autre pour faire preuve de plus de professionnalisme. Il serait également souhaitable d'adopter intégralement les rectifications orthographiques et de convertir tout écrit selon la nouvelle orthographe recommandée pour s'y adapter le plus rapidement possible, puisque celle-ci supplantera l'ancienne dans un avenir prochain ou lointain.

4 *Où peut-on se référer aux rectifications orthographiques ?*

– Dans le Grand vadémécum de l'orthographe moderne recommandée : cinq mille-pattes sur un nénufar (2009). On retrouvera, dans l'ordre alphabétique, la liste exhaustive des mots touchés par la rectification ainsi que la présentation détaillée des nouvelles règles.

– Dans *La nouvelle orthographe* d'André Gosses.

– Dans le Rapport du Conseil supérieur de la langue française sur les rectifications de l'orthographe publié au *Journal officiel de la République française*, le 6 décembre 1990.

5 *L'Office québécois de la langue française (OQLF) est-il pour ou contre les rectifications de l'orthographe ?*

L'OQLF a émis un communiqué le 3 mai 2004 : « L'Office estime qu'en cette période de transition ni les graphies traditionnelles ni les nouvelles graphies proposées ne doivent être considérées comme fautives » et que « dans ses travaux et publications, l'Office donnera désormais la priorité aux nouvelles graphies dans la mesure où elles sont attestées dans les dictionnaires usuels ». De plus, l'OQLF applique dans Le grand dictionnaire terminologique les graphies nouvelles dans le cas des néologismes et des emprunts.

6 *Quelles sont les conséquences des modifications orthographiques sur certains examens et concours ?*

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉLS) donne la consigne aux correcteurs et aux correctrices de l'épreuve unique d'écriture en 5^e secondaire d'accepter toute nouvelle orthographe d'un mot en autant qu'elle est attestée dans un dictionnaire. Conséquemment, dans toutes les salles de correction, le MELS a mis à la disposition des correcteurs et des correctrices le Dictionnaire Hachette qui inclut toutes les nouvelles graphies. Le Service d'évaluation linguistique (SEL) de la Télé-université a modifié ses tests pour ne plus considérer comme fautives les graphies nouvelles. Ces tests de français sont utilisés pour l'embauche des éducateurs et éducatrices, enseignants et enseignantes dans les établissements scolaires du Québec.

Conclusion

Nous ne sommes plus au stade des débats, mais bien de la mise en application. Les rectifications orthographiques, avec ses points forts et faibles, ne peuvent être tenues comme réductrices de la qualité de la langue française. Ce ne sont pas quelque 5 000 mots dans le Grand vadémécum de l'orthographe moderne recommandée touchés par les rectifications orthographiques, avec six ou sept notions grammaticales qui défigureront la langue. Ce sont plutôt les personnes mêmes

qui, au lieu de maîtriser la langue écrite dans toutes ses nuances et règles, prétendent la défendre, voire la fossiliser sous prétexte de la garder pure.

Toute réforme orthographique est déstabilisante, et les « Rectifications orthographiques » ne le sont pas moins. Pour plusieurs, elles semblent incohérentes et incomplètes. Pour les fervents des rectifications, notamment les instituteurs, ils auraient voulu voir plus de changements plutôt que des demi-mesures qui ne contribuent pas, selon eux, à simplifier véritablement l'apprentissage du français écrit. Il est nécessaire qu'ils sachent que les experts veulent d'abord et lentement supprimer les incohérences orthographiques sans ébranler les habitudes graphiques et visuelles des gens instruits, formés selon l'orthographe traditionnelle. Les adversaires, éduqués ou non, s'identifient à l'orthographe traditionnelle comme à l'habit aristocratique que la nouvelle orthographe souillera. Ils découvriront, malgré eux, qu'il est sage de rechercher les régularités orthographiques dans une perspective évolutive, surtout lorsqu'elles sont bien ancrées dans l'usage.

Vouloir plaire à tout le monde est une entreprise quasi impossible : l'académicien, l'enseignant, le linguiste, le grammairien, le correcteur, le scripteur, chacun a des attentes qui ne sont pas nécessairement les mêmes. Il y aura toujours des demandeurs de réforme et les ennemis de toute réforme..., et la langue évoluera malgré ou avec les acteurs en présence comme elle l'a toujours fait depuis la naissance de l'écriture. ■

Ce texte adopte l'orthographe rectifiée.

* Professeur au département d'études langagières de l'Université du Québec en Outaouais

Bibliographie

- CONTANT, Chantal et Romain MULLER, *Les rectifications de l'orthographe du français*, Éditions ERPI et éditions De Boeck-Duculot, 2009.
- JOLY, Hubert, « Les rectifications orthographiques entrent enfin en vigueur », dans *La banque des mots, revue semestrielle de terminologie française* publiée par le Conseil international de la langue française (CILF), no 77 (2009), p. 20.